

rÉsumÉ descriptif de la certification (fiche rÉpertoire)

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé (cadre 1)** |  |
| **LICENCE mention STAPS : management du sport** | |

|  |  |
| --- | --- |
| **(cadre 2) Autorité responsable de la certification** | **Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)** |
| Sera complété par la DGESIP afin d'indiquer les universités/établissements accréditées et/ou habilités à délivrer la mention | Recteur de l’académie, chancelier des universités ; Président de l’université |

|  |  |
| --- | --- |
| **Niveau et/ou domaine d’activité (cadre 4)** |  |
| **Niveau II (Nomenclature de 1967)** | |
| Code NSF  335 Animation sportive, culturelle et de loisirs,  411 Pratiques sportives (y compris: arts martiaux). | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé du référentiel d’emploi et éléments de compétences acquis (cadre 5)** |  |
| * **Usages numériques** * **Exploitation de données à des fins d’analyse** * **Expression et communication écrites et orales** * **Positionnement vis à vis d’un champ professionnel** * **Action en responsabilité au sein d’une organisation professionnelle structurée »** * **Analyse de la situation d’une collectivité ou d’une organisation centrée sur les activités physiques/ou et sportives dans une perspective managériale ou de développement** * **Développement de projets de structures ou d’organisations centrées sur les activités physiques et sportives** * **Management de projets sportifs et/ou événementiels** * **Coordination d'une structure d’APSA et accompagnement de sa stratégie de développement** | |
|  | |

**Compétences ou capacités évaluées**

**Bloc 1 : Usages numériques**

Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l’information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

**Bloc 2 : Exploitation de données à des fins d’analyse**

* Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet
* Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
* Développer une argumentation avec esprit critique.

**Bloc 3 : Expression et communication écrites et orales**

* Se servir aisément des différents registres d’expression écrite et orale de la langue française pour présenter une production et/ou argumenter un point de vue.
* Se servir aisément de la compréhension et de l’expression écrites et orales d'une langue étrangère

**Bloc 4 : Positionnement vis à vis d’un champ professionnel**

* Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
* Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d’un contexte.
* Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.

**Bloc 5 : Action en responsabilité au sein d’une organisation**

* Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
* Respecter les principes d’éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
* Travailler en équipe autant qu’en autonomie et responsabilité au service d’un projet.
* Se mettre en recul d’une situation, s’auto évaluer et se remettre en question pour apprendre.

**Bloc 6 : Analyse de la situation d’une collectivité ou d’une organisation centrée sur les activités physiques et/ou sportives dans une perspective managériale ou de développement**

* Analyser dans une perspective de management la situation d’une collectivité ou d’une organisation centrée sur les activités physiques et/ou sportives (AP/S), en mobilisant des concepts scientifiques pluridisciplinaires.
* Diagnostiquer une situation relative à l’activité physique et ou sportive au regard de l'analyse du secteur économique, du système sportif et des formes de pratiques, en vue d’un projet de management ou de développement de structure, de collectivité ou d’organisation.
* Mobiliser une culture approfondie des activités physiques et sportives au service des analyses de situations et des projets de développement
* Assurer le suivi du diagnostic en utilisant des outils et techniques d’analyse des activités de la structure (collecte des données par les outils adaptés, traitement et interprétation des résultats).
* Justifier la pertinence de son offre ou des projets proposés auprès des acteurs concernés.

**Bloc 7 : Développement de projets de structures ou d’organisations centrées sur les activités physiques et sportives**

* Concevoir et formaliser des projets d’action au sein d’une structure pour dynamiser son projet et/ou pour la transformation d’une situation diagnostiquée.
* Mobiliser des analyses sociologiques, démographiques, économiques et politiques permettant de justifier d’un projet
* Organiser un projet au regard des décisions prises par une gouvernance de structure, de service ou d’organisation
* Formaliser des infléchissements possibles d’orientations au regard d’une gestion des ressources humaines
* Communiquer et rendre compte avec l’ensemble des parties prenantes d’un projet ou d’une organisation

**Bloc 8 :****Encadrement de séances collectives d’activité physique et/ou sportive « tout public »**

* Assurer la sécurité des pratiquants
* Mettre en œuvre l’encadrement d’une séance collective d’activité physique et/ou sportive
* Mobiliser une expérience approfondie de la pratique des APSA pour adapter l’intervention au public et développer la motivation des pratiquants
* Ajuster la séance au regard de son déroulement effectif.
* Conseiller les pratiquants

**Bloc 9 Management de projets sportifs et/ou événementiels**

* Concevoir et promouvoir un projet évènementiel sportif.
* Gérer les ressources matérielles et financières nécessaires d’un projet,
* Organiser et animer des équipes au service d’un projet
* Optimiser l'utilisation des équipements et services dédiés au projet
* Organiser un accueil de public en toute sécurité

**Bloc 10 Coordination d'une structure d’Activités physiques et/ou sportives et accompagnement de sa stratégie de développement**

* Accompagner la stratégie de développement et la décliner en plans d'action opérationnels,
* Mettre en oeuvre le projet de la structure en mobilisant les outils dédiés (marketing, RH, droit, comptabilité, ...),
* Promouvoir l'identité de la structure sportive dans son environnement,
* Évaluer l'efficacité des plans d'action et les ajuster au regard des pratiques émergentes, des innovations et de la dynamique du marché.

|  |  |
| --- | --- |
| **Secteurs d’activité ou types d’emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)** |  |
| **Secteurs d’activités**  93 Activités sportives, récréatives et de loisirs  **Mots clefs des secteurs accessibles**  SPORT FEDERAL ; COMMERCE ; LOISIR SPORTIF ; TOURISME SOCIAL ET FAMILIAL; SPORT PROFESSIONNEL | |
| **Types d’emplois accessibles**  Chargé de Développement  Chargé de mission  Responsable gestion administration de structure sportive  Chargé de projet évènementiel  Coordonnateur d’équipe  **Mots clefs des emplois accessibles**  Gestion ; administration ; développement ; évènementiel ; organisation | |
| **Codes des fiches ROME les plus proches :**  G1204 : Éducation en activités sportives  G1203 : Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents | |
| **Réglementation d’activités**  Articles L212-1 du Code du sport et R212-89 du Code du sport. | |
|  | |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Modalités d’accès à cette certification (cadre 7)** | | | |  |
| Descriptif des composantes de la certification :  Les modalités de la certification permettent de valider les compétences via l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme (l'article 11 de l'arrêté Licence 2011). Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier (prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence), soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.  Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le niveau licence. | | | | |
| Conditions d’inscription à la certification | Oui | Non | Indiquer la composition des jurys | |
| Après un parcours de formation sous statut d’élève ou d’étudiant | X |  | Le jury est composé d’enseignants chercheurs,  d’enseignants, de chercheurs ou de personnels qualifiés ayant  contribué aux enseignements ou choisis en raison de leur  compétence sur proposition des personnels chargés de  l’enseignement | |
| En contrat d’apprentissage | X |  |  | |
| Après un parcours de formation continue | X |  | idem | |
| En contrat de professionnalisation | X |  |  | |
| Par candidature libre |  | X |  | |
| Par expérience | X |  | Le jury est composé de 5 membres dont 3 enseignants  chercheurs et 2 professionnels. | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Liens avec d’autres certifications (cadre 8)** | **Accords européens ou internationaux (cadre 9)** |
| Selon les parcours types suivi ou/et les secteurs d’activités professionnels d’exercices, des diplômes ou des certifications d’autres ministère ou de branches professionnelles peuvent être visés. | Ne rien indiquer mais signaler si vous avez lu des choses particulières |

|  |  |
| --- | --- |
| **Base légale (cadre 10)** |  |
| Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :  Sera complété par la DGESIP avec l'ensemble des arrêtés pour les différents établissements habilités ou accrédités pour délivrer la mention de LP concerné.  Références autres :  - Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence  **- Arrêté du 22 janvier 2014,** fixant les modalités d’accréditation d’établissements d’enseignement supérieur  **- Arrêté du 22 janvier 2014,** fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master  - Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle  - Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle  - Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle  - Décret VAE – Code de l’éducation : article L 613-3 **modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015** | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Pour plus d’information (cadre 11)** |  |
| Statistiques :  Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.  Autres sources d'informations :  Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.  Lieu(x) de certification :  Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accréditées et/ou habilités à délivrer la mention  Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l’organisme certificateur :  Historique : | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Liste des liens sources (cadre 12)** |  |
| Site Internet de l’autorité délivrant la certification  Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accréditées et/ou habilités à délivrer la mention. Pour ce faire une liste générique de lien web sera générée ; charge aux DSI des établissements d'assurer le renvoi sur les pages ad hocs de leurs sites web (à faire : AA + GR) | |